

Veuillez fournir les détails ci-après sur l'origine du présent rapport

Partie contractante:	CONGO
Point focal national <b>CDB</b>	
Nom complet de l'institution:	Direction Générale de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable:	Directeur général de l'Environnement Michel Kouka Hapengo
Adresse:	Direction Générale de l'Environnement Bp 958 Brazzaville
Téléphone:	
Fax:	
Courrier électronique:	
Administrateur responsable du rapport national (si différent)	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	
Adresse:	NKOUKA SAMINOU Odile Clarisse Chercheur au C.E.R.V.E. Laboratoire de Botanique B.P. 13652 BRAZZAVILLE CONGO.
Téléphone:	
Fax:	
Courrier électronique:	
Soumission	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	J. Colin Namédoumy <i>[Signature]</i>
Date de soumission:	28-9-2000

13140  
 UNEP/SCBD  
 RECEIVED  
 OCT 12 2000  
 ACTION TB  
 HC, JH

*Veillez donner des informations sommaires sur le processus par lequel ce rapport a été préparé, y compris les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation du présent rapport ainsi que le matériel utilisé comme base de ce rapport.*

Ce rapport a été préparé par une équipe des chercheurs botanistes du Centre d'Etude sur les Ressources Végétales (C.E.R.V.E.) dont la qualification va de la Botanique, de la Systématique et de l'Ecologie. Nous nous sommes basés sur nos propres connaissances et sur certains rapports.

*Article 8h Espèces exotiques*

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à la mise en oeuvre de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<b>X</b>	b) Moyen		c) Faible	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations et les recommandations émises?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	<b>X</b>	c) Limitées	
				d) Très limitées	

3. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	
b) seulement les principales espèces préoccupantes	<b>X</b>
c) un système complet détecte les introductions	
4. Votre pays a-t-il développé des politiques nationales pour traiter les problèmes de l'invasion par des espèces exotiques ?	
a) non	<b>X</b>
b) oui – cela fait partie d'une stratégie nationale de biodiversité (veuillez préciser ci-dessous)	
c) oui – il s'agit d'une stratégie distincte (veuillez préciser ci-dessous)	
5. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présentent pour des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	<b>X</b>
b) seulement les principales espèces préoccupantes	<b>X</b>
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	
6. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces?	
a) non	<b>X</b>
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

*Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion de SBSTTA*

7. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	<b>X</b>
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	
c) développement actif de nouveaux projets	

8. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	<b>X</b>
b) oui – dans une faible mesure	
c) oui – dans une grande mesure	

*Études de cas*

9. Votre pays a-t-il soumis des études de cas sur la prévention de l'introduction, du contrôle, et de l'éradication des espèces exotiques menaçantes pour les écosystèmes, les habitats, et les espèces, conformément à l'appel lancé lors de la quatrième réunion de SBSTTA ?	
a) non – veuillez indiquer si c'est par manque d'études de cas ou pour d'autres raisons	<b>X</b>
b) oui – veuillez indiquer vos opinions sur l'utilité de la préparation de ces études de cas dans le but de développer une meilleure compréhension biologique du problème, ou une meilleure gestion des réactions.	
10. De combien d'études de cas votre pays dispose t-il afin d'avoir une meilleure compréhension de la question des espèces exotiques.	
a) aucune	<b>X</b>
b) 1-2 – compréhension limitée	
c) >2 – nombreuses informations disponibles	

*Problèmes transfrontaliers*

11. Est-ce que les espèces exotiques envahissantes de votre pays posent également des problèmes aux pays avoisinants ou similaires en matière de biogéographie?	
a) donnée inconnue	
b) aucune	
c) quelques-unes – mais en général, le problème des espèces exotiques envahissantes est spécifique	<b>X</b>
d) un certain nombre- généralement, nous partageons ces problèmes avec d'autres pays	<b>X</b>
12. Votre pays collabore t-il au développement de politiques générales et de programmes au niveau régional, sous-régional, ou international afin d'harmoniser les mesures de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) peu ou pas du tout	<b>X</b>
b) discussions sur une collaboration éventuelle en cours	
c) développement d'approches communes pour un nombre limité d'espèces	
d) approche et stratégie cohérentes pour tous les problèmes communs	

### Autres commentaires

La notion d'espèces exotiques peut nous renvoyer à deux réflexions.

1°) Les espèces strictement exotiques qui pour se propager nécessitent le plus souvent l'intervention de l'homme. C'est le cas des plantes ornementales, que l'homme utilise pour embellir les espaces <sup>verts</sup> ou certains sites (ronds points, parcs, cours, jardins des cases etc...).

C'est aussi le cas des espèces introduites par les services forestiers (Office congolais des forêts: OCF et le Centre technique forestier Tropical: CTFT), qui pour de besoins de production de pâte à papier, ont introduit certaines espèces exotiques notamment les Eucalyptus spp, les Pinus spp, etc...

Mais ces espèces posent un problème de décomposition des sols. En effet les aiguilles que sont les feuilles des Pinus et les feuilles des Eucalyptus se dégradent difficilement et laissent leurs sous-bois clairs et non colonisés par d'autres espèces pionnières. Leurs feuilles acidifient trop le sol pour la récolonisation par d'autres espèces.

2°) Les espèces à introduction récente. En effet, le *Chromolaena odorata* (Asteraceae) qui est une paléotropicale a fait dans <sup>nos</sup> régions sa première apparition dans les années 1977 - 1978. Aujourd'hui cette espèce constitue une véritable "peste".

C'est une plante héliophile qui croit rapidement et étouffent d'autres espèces végétales. Par la nature de ses diaspores, la dissémination se fait essentiellement par le vent.